

Création d'un club d'exportateurs

Les exportateurs de produits agricoles viennent de créer leur propre organisation professionnelle. Ces opérateurs économiques s'organiseront et exerceront leur métier désormais à travers leur club. Cette association se veut un espace de dialogue et de concertation entre les professionnels et une force de propositions quant à l'acte d'exporter. Elle est considérée également comme l'interlocuteur des pouvoirs dans le cadre des exportations hors hydrocarbures. Le ministère du Commerce vient d'achever cinq rencontres avec les différents acteurs pour finaliser le plan d'action dédié à la promotion des exportations agricoles.

Cinq grands axes de travail ont été pour cela définis, avoue le ministre du Commerce, Saïd Djellab. L'on s'est, de prime abord, intéressé à la problématique de l'offre exportable, une thématique confiée au ministère de l'Agriculture. Il est question de déterminer une cartographie de l'offre agricole à exporter, les zones de production, les types de variétés, le calendrier des productions... L'on a également chargé le département des Transports pour faire le point sur ce qui est qualifié de maillon fort de l'exportation, à savoir la logistique et le transport. Un groupe de travail a été créé dans ce sens, indique le ministre, pour établir une cartographie des routes, autoroutes, plateformes... L'objectif, c'est d'aider l'exportateur à réduire au maximum les coûts à l'export. Les solutions à ce propos existent. Il suffit, par exemple, de relier les plateformes logistiques à l'axe autoroutier, chercher le fret le moins cher et le plus disponible... La révision de certains textes réglementaires et le financement constituent aussi l'autre point pris en compte par les concepteurs de cette stratégie à l'export. La tutelle promet dans ce sens, la révision du Fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE) qui, en outre, introduira des aides, une prime au profit des exportateurs. "La prime qui sera supportée par l'État sera portée à 15, voire à 20% du coût global du transport suivant les prix pratiqués à l'international", a déclaré précédemment Saïd Djellab. En collaboration avec la direction générale des douanes, le ministère du Commerce imposera au préalable de l'exercice du métier d'exportateur, l'octroi d'un agrément.

Grâce à ce document, l'opérateur pourra bénéficier de certains avantages au sein des douanes notamment du couloir vert. "Le club des exportateurs sera ainsi assaini", affirme M. Djellab qui a pris part hier à la rencontre d'évaluation des propositions du Club des exportateurs, relatives aux exportations agricoles. Le ministre rappelle la mise à la disposition des exportateurs, dès ce mois-ci (juillet), d'un manuel qui retrace le cheminement que doit parcourir chaque opérateur et les démarches à suivre en amont et en aval, pour pouvoir réaliser des opérations d'exportation conformes aux exigences du commerce international. Outre le volet de la certification sur lequel se penche un groupe de travail présidé par Algerac, la tutelle approfondit la réflexion sur l'accès aux marchés internationaux et la promotion des produits locaux en assurant l'accompagnement des exportateurs lors des foires et des salons à l'étranger. Cette mission devra être assumée par les représentations diplomatiques à l'étranger. Il est à noter que toutes ces propositions qui émaneront de ces commissions, seront examinées au ministère qui les soumettra au gouvernement pour approbation dès le mois de septembre prochain.

Une fois validées, toutes ces solutions constitueront le plan d'action de l'Exécutif sur les exportations agricoles qui sera mis en œuvre. D'ici à deux ans, sur la base de ce plan, le ministère espère atteindre un montant d'un milliard de dollars d'exportations hors hydrocarbures dont 600 millions de dollars de produits agricoles.